

Affaires Culturelles

REF : DAC2017006

Signataire : TA/HR

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Signature de la convention entre la commune d'Aubervilliers et le Théâtre Equestre Zingaro ainsi que l'attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle pour l'aménagement scénique de la future création du spectacle.

EXPOSE :

Le Théâtre équestre ZINGARO constitue un lieu de référence nationale et internationale pour la création et l'exploitation des spectacles équestres. Il est installé au fort d'Aubervilliers depuis 1989. Il est constitué d'un théâtre, d'un restaurant, d'écuries, de manèges et d'habitations. Il s'agit d'un lieu de création, de répétitions et d'un lieu de vie.

Les représentations du spectacle « on achève bien les anges » se sont terminées fin 2016. Si ce spectacle a été un succès, notamment lors des représentations à Aubervilliers, son exploitation a subi un préjudice du fait des accusations du chanteur Tom Waits, qui en a demandé l'interdiction à la justice. Si sa demande a été déboutée, cette situation a fait peser un risque juridique sur la tournée internationale qui a dû être annulée. Pour cette raison, le Théâtre équestre Zingaro doit se consacrer à sa prochaine création au bout de deux ans d'exploitation, contre trois habituellement, rendant sa capacité d'autofinancement plus limitée.

Pour ce futur spectacle qui verra le jour à l'automne 2017, le Théâtre Equestre Zingaro a souhaité un dispositif scénique et technique permettant plus de proximité entre le public et les chevaux. Le bâtiment du Théâtre Equestre Zingaro étant constitué d'un espace unique pour la salle et pour la scène, le projet nécessite des travaux d'aménagement et une adaptation de la scénographie. Ce nouveau dispositif permettra à la fois de maintenir la jauge et le confort des spectateurs.

Le montant global du projet étant de 886 554 euros, le Théâtre Equestre Zingaro sollicite pour sa réalisation le soutien financier de plusieurs partenaires institutionnels dont le Ministère de la culture, la Région d'Ile- de-France, le Département de la Saint Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers.

En raison de l'intérêt local présenté par ce nouveau développement du projet du Théâtre Zingaro, la commune d'Aubervilliers souhaite s'impliquer dans le montage de l'opération en acceptant d'y contribuer financièrement.

Compte tenu des demandes faites à ses partenaires institutionnels et de la réponse que propose d'apporter pour sa part la ville d'Aubervilliers, le plan de financement devrait s'établir comme suit :

	MONTANT (EUROS)	PARTICIPATION	PART FINANCEMENT
Ministère de la Culture		100 000	11,28 %
Conseil Régional d'Ile-de France		111 329	12,56 %
Ville d'Aubervilliers		10 000	1,13 %
Théâtre Equestre Zingaro		515 225	58,11 %
SN Bonlieu SN Annecy		75 000	8,46 %
CDN Comédie de Caen		75 000	8,46 %
Coût prévisionnel HT du projet		886 554	100%

S'agissant de la participation communale, le montant sera versé sous la forme d'une subvention d'équipement qui est inscrite au budget primitif 2017.

Pour permettre son versement, le Conseil Municipal doit voter une délibération afin d'autoriser la maire à signer avec Zingaro une convention fixant les modalités de participation de la commune à l'opération d'aménagement scénique et afin d'attribuer une subvention d'équipement de 10 000 euros pour sa réalisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention entre la commune d'Aubervilliers et le Théâtre Equestre Zingaro pour l'aménagement scénique de la future création du spectacle Zingaro et d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 000 € pour la mise en œuvre de ce projet.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

N° 044

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2017006

Signataire : TA/HR

OBJET : Signature de la convention entre la commune d'Aubervilliers et le Théâtre Equestre Zingaro ainsi que l'attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle pour l'aménagement scénique de la future création du spectacle.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu la délibération n° 149 du 15 septembre 2016 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la commune et le théâtre équestre Zingaro,

Vu le plan de financement présenté par le Théâtre Equestre Zingaro pour l'aménagement scénique et technique de la future création du spectacle Zingaro,

Considérant l'intérêt local de ce projet en direction des habitants d'Aubervilliers,

Considérant l'intérêt de contribuer à la réalisation d'un projet indispensable au développement du Théâtre Equestre Zingaro et soutenu à ce titre par les partenaires institutionnels,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la maire à signer la convention entre la commune d'Aubervilliers et le Théâtre Equestre Zingaro, telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur du Théâtre Equestre Zingaro à hauteur de 10 000 euros pour l'aménagement scénique et technique de la future création du spectacle Zingaro.

DIT que cette subvention d'un montant de 10 000 euros prévue dans la convention sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction	Code action
705	20421	33	ZINGARO

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

